



La Lettre d'information de Molsheim

N°3 / 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 8 avril 2011 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 3 mars 2011 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2011.

Point 2 : Comptes de gestion de l'exercice 2010 – Budget principal et budgets annexes Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion établis par le trésorier au titre de l'année 2010 pour les budgets suivants : budget principal, budget annexe *Succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Camping*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux* et budget annexe *Réseaux*.

Point 3 : Compte administratif de l'exercice 2010 et affectation du résultat - Budget principal L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010 qui présente un excédent global de 504 809,14 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 3 656 361,95 €
- résultat d'investissement de clôture : - 3 151 552,81 €.

Point 4 : Compte administratif de l'exercice 2010 et affectation du résultat - Budget annexe Succession Albert Hutt L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *Succession Albert Hutt* de l'exercice 2010 qui présente un excédent global de 6 701,78 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 6 518,24 €
- résultat d'investissement de clôture : + 183,54 €.

Point 5 : Compte administratif de l'exercice 2010 et affectation du résultat - Budget annexe camping. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *camping* de l'exercice 2010 qui présente un excédent global de 38 303,41 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 44 353,43 €
- résultat d'investissement de clôture : - 6 050,02 €.

Point 6 : Compte administratif de l'exercice 2010 et affectation du résultat - Budget annexe forêt L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *forêt communale* de l'exercice 2010 qui présente un excédent global de 108 336,19 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 103 295,27 €
- résultat d'investissement de clôture : + 5 040,92 €.

Point 7 : Compte administratif de l'exercice 2010 et affectation du résultat - Budget annexe Lotissements L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *lotissements* de l'exercice 2010 qui présente un déficit global de - 487 030,75 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 138 402,42 €
- résultat d'investissement de clôture : - 625 433,17 €.

L'ensemble des lots n'ayant pas encore été vendu, ce budget est déficitaire. Il sera à l'équilibre lorsque les différents lots seront vendus.

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2010 et affectation du résultat - Budget annexe Locaux commerciaux L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *locaux commerciaux* de l'exercice 2010 qui présente un excédent global de 398 881,53 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 39 286,53 €
- résultat d'investissement de clôture : + 359 595,00 €.

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2010 et affectation du résultat - Budget annexe Réseaux L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *réseaux* de l'exercice 2010 qui présente un excédent global de 17 437,42 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : 0,00 €
- résultat d'investissement de clôture : + 17 437,42 €.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 8 avril 2011 -

Point 10 : Fiscalité directe locale - Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2011

Le nouveau schéma de financement de la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place à compter de 2011. Afin de compenser la diminution des recettes perçues par les communes, des transferts des parts départementale et régionale des différentes taxes locales sont opérés en faveur des communes et des communautés de communes à fiscalité propre. Toutefois, même s'il existe une modification des bénéficiaires des impôts locaux, le contribuable local ne se trouve nullement pénalisé. Par conséquent afin de maintenir le produit fiscal de la commune sans léser le contribuable, il a été décidé de fixer les taux suivants :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux d'imposition 2011	20,10 %	10,21 %	32,40 %	17,22 %

Lire aussi les explications sur la feuille jointe.

Point 11 : Budget principal exercice 2011 - Autorisations de programme et crédits de paiement

Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement. Pour l'exercice 2011, les crédits de paiements ouverts s'élèvent à 4 466 483,98 € et concernent notamment les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Crédits de paiement 2011
Rue des Remparts	1 100 000,00 €	400 000 €
Parc des Jésuites	2 077 429,62 €	1 300 000,00 €
Route industrielle de la Hardt	4 534 983,64 €	1 300 000,00 €

Point 12 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2011 - Budget principal

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif du budget principal de l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 694 000,00 €	11 694 000,00 €
Investissement	13 306 037,18 €	13 306 037,18 €
Total	25 000 037,18 €	25 000 037,18 €

Point 13 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2011 - Budget annexe Succession Albert Hutt

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe de la Succession Albert Hutt de l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 265,00 €	17 265,00 €
Investissement	11 325,00 €	11 325,00 €
Total	28 590,00 €	28 590,00 €

Point 14 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2011 - Budget annexe Camping

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Camping de l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	95 302,00€	95 302,00€
Investissement	78 553,00 €	78 553,00 €
Total	173 855,00 €	173 855,00 €

Point 15 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2011 - Budget annexe Forêt

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Forêt de l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	174 317,00 €	174 317,00 €
Investissement	105 157,00 €	105 157,00€
Total	279 474,00 €	279 474,00 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 8 avril 2011 -

Point 16 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2011 - Budget annexe Lotissements

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Lotissements de l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 933 400,00 €	2 933 400,00 €
Investissement	2 736 700,00 €	2 736 700,00 €
Total	5 670 100,00 €	5 670 100,00 €

Point 17 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2011 - Budget annexe Locaux commerciaux

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Locaux commerciaux de l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 480,00 €	51 480,00 €
Investissement	415 291,00 €	415 291,00 €
Total	466 771,00 €	466 771,00 €

Point 18 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2011 - Budget annexe Réseaux

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Réseaux de l'exercice 2011 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 000,00 €	8 000,00 €
Investissement	17 437,00 €	17 437,00 €
Total	25 437,00 €	25 437,00 €

Point 19 : Approbation du tableau des effectifs - Budget Primitif de l'exercice 2011

L'assemblée délibérante a approuvé le tableau des effectifs recensant l'état du personnel communal au 1^{er} janvier 2011. La Ville emploie 144 agents (hors Centre communal d'action sociale) représentant 108,9 postes en équivalent temps plein.

Point 20 : Modification des droits et tarifs des services publics locaux

L'assemblée délibérante a décidé de reconduire les tarifs des services publics locaux existants sans modifier leurs montants. Toutefois, un nouveau tarif a été créé conformément au droit qui interdit de mettre des stands gratuitement à la disposition des associations sur le domaine public. Ce tarif a été établi forfaitairement à 10 € et s'applique notamment lors de l'exploitation d'une buvette sur le domaine public à l'occasion de la braderie du 1^{er} mai.

Point 21 : Acquisition foncière amiable - Parcelle 119 section 37 - Département du Bas-Rhin

La Ville a saisi l'opportunité d'acquérir une parcelle auprès du Conseil général du Bas-Rhin. Cette emprise foncière, située au lieudit *Schweinlaeger* (section 37, n°119) et d'une superficie de 67,53 ares, est destinée à la réalisation de mesures compensatoires au titre de la loi sur l'eau visant à accompagner le projet de construction de la zone commerciale Weldom/SuperU. Le prix d'achat de cette parcelle a été fixé à 7 765,95 €, soit 115 € l'are.

Point 22 : Séisme au Japon du 11 mars 2011 : subvention exceptionnelle

Suite au séisme survenu le 11 mars dernier au Japon et face à l'ampleur de la catastrophe et à ses lourdes conséquences, le Conseil municipal a décidé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à la Croix rouge internationale.

Point 23 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent

Le Conseil municipal a décidé de renouveler le contrat de la chargée de communication nommée sur le poste de rédacteur territorial pour une durée d'un an.

Point 24 : Subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale : dotation de fonctionnement pour l'exercice 2011

Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 635 000 € au profit du Centre communal d'action sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Par ailleurs, afin de lui permettre de faire face aux engagements financiers de début d'année, il a été décidé de maintenir le versement d'un acompte de 250 000 € au premier trimestre de l'année n+1 soit en l'occurrence en 2012.

Point 25 : Subvention à l'Amicale du personnel de Molsheim : dotation de fonctionnement pour l'exercice 2011

Au cours du premier semestre 2011, la commune envisage de réajuster la subvention versée à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim afin de revoir la répartition au titre des œuvres sociales entre la collectivité et l'association. Par conséquent, il a été décidé dans un premier temps de n'attribuer que 60 % du montant de la subvention totale de 14 500 € en attendant d'établir le montant réel consacré aux œuvres sociales et financé directement par la Ville.

Point 26 : Subvention à l'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim : dotation de fonctionnement pour l'exercice 2011	Le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 30 000 € à l'Office municipal des sports au titre de sa participation à son fonctionnement pour l'exercice 2011. Il a été rappelé qu'un premier montant à hauteur de 15 000 € avait déjà été versé en début d'année. Il convenait ainsi de solder la subvention 2011 par un versement équivalent. Par ailleurs, le Conseil municipal a inscrit une provision de 63 000 € représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2011 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office municipal des sports et au Comité de liaison loisirs et culture.
Point 27 : Subvention à l'institut de la Providence pour une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim	Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées associant un élève originaire de Molsheim, il a été décidé de verser à l'Institut de la Providence une participation de 45 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de cinq jours à Muttersholtz qui s'est déroulée du 28 février au 1 ^{er} mars 2011 et qui a concerné un élève résidant à Molsheim.
Point 28 : Subvention au lycée Henri Meck - Spectacle à finalité caritative	Afin de soutenir l'action menée par le lycée Henri Meck, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de 300 € pour l'organisation du spectacle <i>Ça vole pas haut</i> qui s'est déroulé les 8 et 9 avril à Duttlenheim. Cette pièce s'inscrit dans un projet d'établissement visant à participer au financement de vacances à des malades du cancer par le biais de l'association "les Enfants de Marthe".
Point 29 : Fisac Molsheim (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) : mise en place d'une opération collective de modernisation urbaine de l'artisanat, du commerce et des services - Approbation du programme d'actions	Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) a pour but de consolider les entreprises commerciales et artisanales par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives et d'aides directes individuelles. Une étude a été réalisée en 2009 auprès des commerçants, des artisans, des professionnels des services et auprès des consommateurs de la ville de Molsheim par le bureau d'études Cibles et Stratégies. Cette étude préconisait : <ul style="list-style-type: none"> • d'étoffer et moderniser l'offre commerciale au centre-ville • de valoriser les conditions d'accès au centre-ville et de stationnement • de développer l'attractivité, l'image et la notoriété du commerce à Molsheim. Suite à cette étude, il a été décidé : <ul style="list-style-type: none"> • de mettre en place une Opération collective de modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu urbain sur la Ville de Molsheim • d'approuver le programme d'actions Fisac, comprenant un volet "aides directes aux entreprises", un volet "opérations collectives d'animation, de promotion et de communication" élaboré conjointement par la ville de Molsheim, les chambres consulaires et l'association Asaco et un volet "aide aux investissements", réalisé par la ville de Molsheim.
Point 30 : Place de l'Hôtel de Ville - Restructuration et réhabilitation de l'éclairage public enterré - Marché de maîtrise d'œuvre	Le projet consiste à la restructuration et la réhabilitation de l'éclairage public enterré de la place de l'Hôtel de Ville (spots, bornes, chambres techniques...) afin notamment de mettre en valeur par la lumière les bâtiments de la Metzsig et de la Mairie. Le Conseil municipal a approuvé ce projet estimé à un montant total de 220 320 € TTC.
Point 31 : Route industrielle de la Hardt / Rond-point Mercedes - Franchissement du fossé d'eau pluviale - Marché de maîtrise d'œuvre - Dossier Loi sur l'eau et étude environnementale	Parallèlement aux importants travaux de voirie entrepris au printemps 2010 route industrielle de la Hardt, il avait été décidé de réaliser une piste cyclable le long du contournement sur une distance de plus de 3 km. Or il s'avère que la réalisation de cette infrastructure nécessite le franchissement d'un fossé d'eau pluviale classé cours d'eau. L'aménagement de la passerelle cyclable est par conséquent soumise à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 complétée par celle du 30 décembre 2006. Par ailleurs, ce projet est également soumis aux dispositifs du Code de l'environnement et nécessite la réalisation d'une étude d'impact environnementale. Par conséquent, il a été décidé de procéder à la conclusion : <ul style="list-style-type: none"> • d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la société Burgeap SA d'Oberhausbergen s'élevant à 3 061,76 € TTC pour la réalisation du dossier d'études Loi sur l'eau • d'un marché de maîtrise d'œuvre avec cette même société s'élevant à 2 093,00 € TTC pour la réalisation du dossier d'étude d'impact environnemental.
Point 32 : RD 93 - Création d'un bassin de compensation - Marché de maîtrise d'œuvre	Le projet consiste à réaliser le long de la route départementale un bassin de compensation de 10 000 m ³ , le réseau d'alimentation et d'évacuation du bassin ainsi que les ouvrages techniques. Le montant estimé des travaux est de 358 000 € TTC.
Point 33 : Diagnostic de sécurité routière au droit des passages à niveau PN 20, PN21 et PN 51 - Marché de maîtrise d'œuvre	La Ville de Molsheim comporte trois passages à niveau (PN 20, 21 et 51) qu'il convient de diagnostiquer conformément aux directives de la circulaire du 11 juillet 2008 complétée par la note d'information du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Sétra). Par conséquent, l'assemblée délibérante a décidé de confier cette étude de diagnostic sécurité à la société Vialis pour un montant de 5 561,40 € TTC.
Point 34 : Délégation de service public - Fourrière automobile - Attribution	La consultation organisée pour l'attribution de la délégation de service public de la fourrière automobile s'étant révélée infructueuse, le Conseil municipal a décidé de procéder à la signature avec un prestataire de services pour la gestion de la mise en fourrière de véhicules pour la période du 20 avril 2011 au 19 avril 2015.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

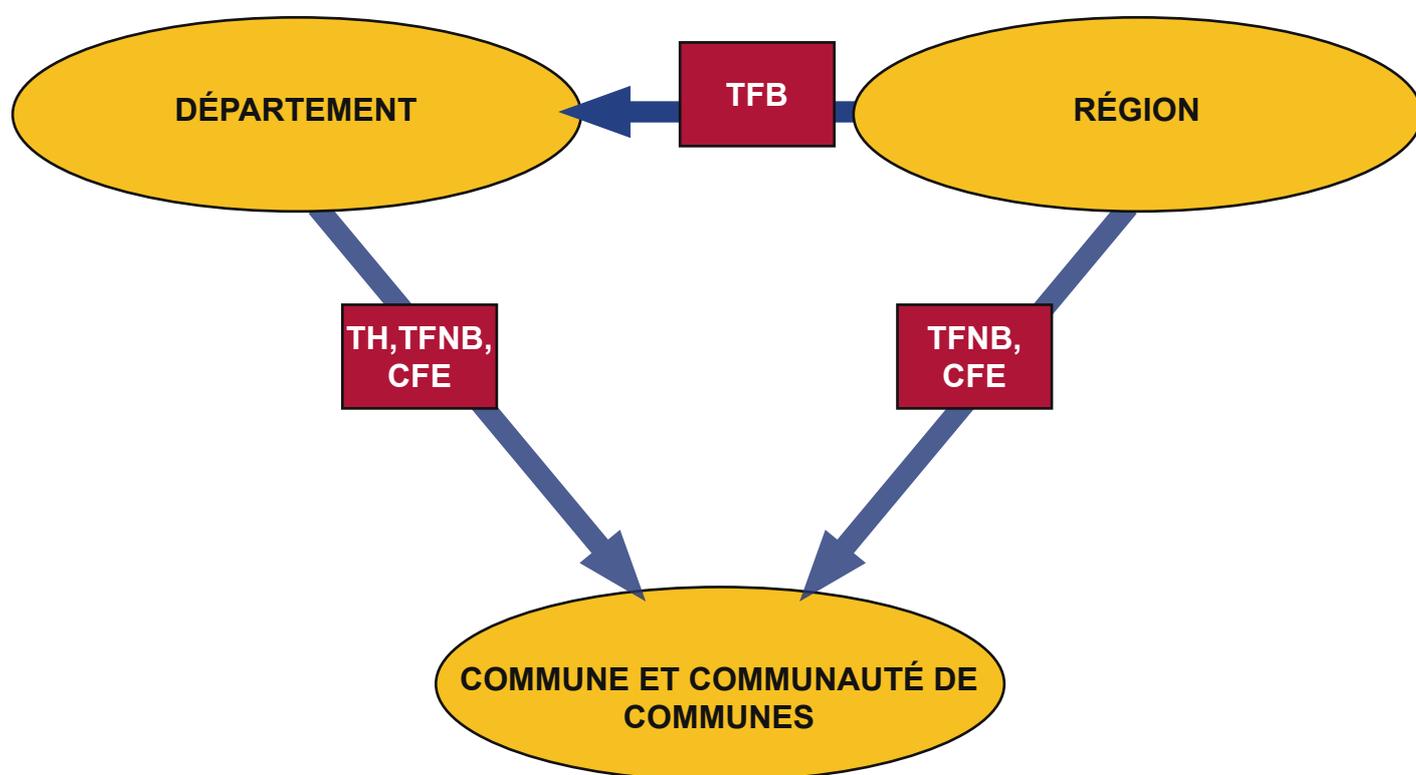
- Séance du 8 avril 2011 -

Réforme fiscale et impôts locaux ...

... ce que le contribuable doit savoir

En cette année de réforme fiscale liée à la suppression de la taxe professionnelle, les contribuables risquent de se retrouver perdus devant leurs feuilles d'impôts locaux. Pour bien comprendre, quelques explications s'imposent. Des réaffectations de taxes locales s'opèrent entre collectivités, sans pour autant alourdir la facture du contribuable. La réforme de la taxe professionnelle restructure la fiscalité locale : à compter de 2011, la taxe d'habitation perçue jusqu'en 2010 par les départements est reversée aux communes et aux communautés de communes.

Les transferts de fiscalité en 2011



Légendes

TFB : taxe foncier bâti

TFNB : taxe foncier non bâti

CFE : cotisation foncière des entreprises (une partie de l'ex taxe professionnelle)

Avant la réforme (2009)	Après la réforme (2011)
Taxe d'habitation ou TH	
Taux communal : 12,52 % Taux départemental : 8,77 % (en 2010) Taxe prélevée par la commune, la communauté de communes, le Sivom et le Département	Taux communal : 20,10 % Taux départemental : 0,00 % Pas d'alourdissement de la note pour le contribuable mais uniquement un transfert de la fiscalité du Département vers le bloc communal
Taxe du foncier bâti ou TFB	
Taux : 10,21 % (inchangé)	
Taxe du foncier non bâti ou TFNB	
Taux communal : 30,90 %	Taux communal : 32,40 % Pas d'alourdissement de la note pour le contribuable mais uniquement un transfert de la fiscalité du Département et de la Région vers le bloc communal
Taxe professionnelle ou TP	
Qui paye ? :	
Tous les professionnels : entreprises, commerces, artisans et professions libérales	
Taux communal : 9,13 %	Remplacement de TP par la contribution économique territoriale (CET) dont les deux composantes sont: - la cotisation foncière des entreprises (CFE) - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) Seul le taux de la CFE est voté par les assemblées délibérantes. Taux communal : 17,22 %
Recettes pour la commune : 4 678 407 €	Recettes pour la commune : 1 661 386 €
Ressources fiscales totales	
7 186 510 €	7 757 108 €
	dont 973 721 € de dotations compensatoires allouées par l'Etat, soit une augmentation de 2,81 % par rapport à 2010 (7 544 858,00) dont 2 % au titre de l'augmentation des bases.

Ce qu'il faut retenir :
 Hors réforme, les taux communaux des impôts locaux restent **inchangés pour la sixième année consécutive.**